

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023

Le conseil de la municipalité de Montcalm siège en séance ordinaire, ce 14 août 2023 à 20 heures, à la Salle Yves-Thérien sise au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville à Montcalm.

Sont présents à cette séance ordinaire les conseiller(ère)s:

Denis Courte	Suzanne Dyotte	Huguette Drouin
Richard Pépin	Pierre Bertrand	Édith Crevier

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire Steven Larose.

Est également présent, Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023

Le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-08-170

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 août 2023.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023

23-08-171

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2023.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Suzanne Dyotte, responsable de l'environnement, des aînés et de la famille, revient sur une rencontre de suivi avec la Table de concertation régionale des aîné-e-s des Laurentides (TCRAL) et Concert Action Soutien Autonomie des Laurentides (CASA).

Huguette Drouin, responsable de la culture, était présente le samedi 12 août à la station 4 du corridor aérobique avec l'artiste sculpteur Bruno Dufour. Effectivement, dans le cadre du projet des Stations Éphémères, l'artiste a réalisé sur le parcours une sculpture intitulée: une tortue et ses petits. Lors de cette journée, M. Dufour présentait son œuvre aux utilisateurs du corridor.

Édith Crevier, responsable de l'urbanisme, revient sur la rencontre du 5 août avec l'association des propriétaires du lac Verdure. Le maire qui était présent a pu répondre aux questions des citoyens. Par la même occasion, M. Larose a fait un suivi dans le dossier du chemin Desjardins. À ce sujet, une consultation publique aura lieu à la fin du mois de septembre pour les citoyens concernés.

Steven Larose, maire, tient à remercier l'ensemble des bénévoles, commanditaires et partenaires pour le succès qu'a connue la Famili-Fête.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

23-08-172

Il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le greffier-trésorier, au courant du mois de juillet 2023, en vertu du règlement N° 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 10 183.21 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DE LA LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS

23-08-173

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer pour août 2023 et de la liste des paiements émis en juillet 2023;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise et ratifie, le cas échéant, les dépenses et les paiements des sommes identifiées à la liste des comptes à payer en août 2023 et à la liste des paiements émis en juillet 2023, telles que présentées dans le cadre de la présente séance au montant total de : 154 171.26 \$:

- Comptes à payer en août via Accès D Affaire : 86 094.61 \$;
- Compte à payer en août via chèque N° 319 à 322 : 15 618.42 \$;
- Dépenses incompressibles, paiements émis en juillet : 36 268.48 \$;
- Paies émises en juillet : 16 189.75 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUILLET 2023

23-08-174

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'historique des transactions des postes budgétaires 54-112-10-000 et 54-115-10-000 pour juillet 2023;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de juillet 2023;

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.4 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS PORTANT SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 JUILLET 2023

Conformément à l'article 6.2 du règlement N° 233-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, les états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité pour la période du 1er janvier au 31 juillet 2023 sont déposés au conseil.

23-08-175

6.5 RÉDUCTION POTENTIELLE DES SERVICES À L'HÔPITAL DE RIVIÈRE-ROUGE – POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

CONSIDÉRANT la résolution numéro 234/03-08-2022 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge lors de sa séance ordinaire du 3 août 2022, dont le contenu est par la présente réitéré comme si au long reproduit, dénonçant la réduction des services à l'hôpital de Rivière-Rouge annoncée par le gouvernement provincial le 13 juillet 2022, laquelle a été appuyée par plusieurs municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu volte-face dès le 5 août 2022 et que la reprise des activités à l'hôpital avec un service réduit en radiologie a été annoncée, qu'il est possible d'interpréter comme étant une reconnaissance du bien-fondé des revendications et arguments avancés par la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités du secteur de la Rouge;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la présente résolution, le « secteur de la Rouge » comprend les municipalités de Nominuingue, L'Ascension, Lac-Saguay, La Macaza, Labelle, La Minerve, La Conception et la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE, depuis lors, la Ville de Rivière-Rouge ne cesse ses interventions auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSL) en suivi aux demandes de bonifier les services dispensés à l'hôpital de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT QU'à l'initiative de la Ville elle-même, une rencontre d'échanges a été organisée avec le CISSSL, les huit (8) municipalités du secteur de la Rouge, la députée de Labelle et son directeur de bureau, ainsi que les préfets des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE bien que le CISSSL assure, lors de cette rencontre, que le gouvernement n'a pas l'intention de fermer, purement et simplement, l'hôpital de Rivière-Rouge, une proposition de projet clinique visant à transformer l'hôpital en une « clinique » offrant des services douze (12) heures par jour seulement, soit de 8 h à 20 h (ci-après le « Projet Clinique ») circule;

CONSIDÉRANT QU'une telle réduction des services implique nécessairement l'abolition de plusieurs postes au sein de l'hôpital de Rivière-Rouge, alors que de tels emplois sont vitaux pour la croissance économique de la région;

CONSIDÉRANT QU'aucune des municipalités et MRC du secteur de la Rouge n'a été consultée lors de l'élaboration dudit Projet Clinique;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial rouvre le même débat que celui de juillet 2022, soit l'arrêt du service d'urgence entre 20 h et 8 h à l'hôpital de Rivière-Rouge, tout en sachant que les municipalités du secteur de la Rouge et d'autres de la MRC d'Antoine-Labelle n'acceptent pas cette façon de faire, telles que le démontre notamment les résolutions numéros 234/03-08-2022 de Rivière-Rouge, 2022.08-255 de Nominuingue, 2022-08-233 de Ferme-Neuve, 2022-08-188 de La Macaza, 210.08.2022 de Labelle, 2022-08-07 de Lac-Saguay, 2022-08-198 de L'Ascension et 22-10-643 de Mont-Laurier, faisant ainsi fi de la réalité vécue par les gouvernements de proximité que sont les villes et municipalités de la province;

CONSIDÉRANT QUE, de manière parallèle, le CISSSL semble déjà mettre en œuvre le Projet Clinique, en ce que les ambulances répondant à des appels sur le territoire de la Rouge sont déjà détournées vers l'hôpital de Mont-Laurier ou celui de Sainte-Agathe-des-Monts à partir de 20 h, même si celui de Rivière-Rouge est le centre le plus proche, et même son de cloche pour les patients nécessitant des soins en radiologie, lesquels sont transférés à l'hôpital de Mont-Laurier, le service n'étant déjà pas opérationnel à Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h;

CONSIDÉRANT QUE le réacheminement des ambulances vers des hôpitaux plus éloignés porte indéniablement atteinte au droit à la vie des usagers, ceux-ci pouvant subir des conséquences fatales en raison d'un temps de transport beaucoup plus long qu'il devrait;

CONSIDÉRANT QUE ce détournement a aussi d'importantes conséquences financières pour les passagers, alors que ceux-ci, d'une part, doivent parcourir une plus grande distance afin de regagner leur domicile à leur sortie de l'hôpital, alors qu'ils se retrouvent sans moyen de transport et souvent contraint de recourir à un service de taxi avec les frais importants qui y sont associés, et d'autre part, pourraient être sujets à des frais ambulanciers plus élevés en raison de l'augmentation de la distance parcourue;

CONSIDÉRANT QUE ces détournements ne font qu'aggraver la situation des hôpitaux de Sainte-Agathe-des-Monts et de Mont-Laurier en augmentant le taux d'occupation de leur service d'urgence, alors que l'hôpital de Rivière-Rouge pourrait très bien traiter ces patients plus efficacement et que le taux d'occupation des premiers dépassent constamment le seuil maximal d'occupation;

CONSIDÉRANT la position du gouvernement provincial à l'effet qu'il faut ralentir le réchauffement climatique, réduire les gaz à effet de serre, et ce, notamment par la réduction des déplacements véhiculaires et en offrant des services de proximité, mais que parallèlement, les ambulances sont détournées vers des hôpitaux plus éloignés, constituant une action incohérente avec le discours véhiculé;

CONSIDÉRANT D'ailleurs que la Ville de Mont-Laurier est elle-même en faveur avec le plein maintien des services à l'hôpital de Rivière-Rouge, tel que le démontre sa résolution d'appui numéro 22-10-643 du 24 octobre 2022, reconnaissant ainsi implicitement que les deux hôpitaux doivent rendre des services de manière concurrente pour être efficaces;

CONSIDÉRANT QUE l'hôpital de Rivière-Rouge dessert toute la population du secteur de la Rouge, étant le seul centre entre Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier, secteur qui couvre un large territoire étalé et très peu densifié de plus de 2 000 km², et dessert également en partie celle de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le recensement de 2021 démontre que le secteur de la Rouge compte plus de 15 000 citoyens.nes permanents.es, soit une augmentation de plus de 9 % comparativement à 2016;

CONSIDÉRANT QUE le CISSSL reconnaît lui-même, dans l'édition d'avril 2023 de son « Portrait des enjeux démographiques et socioéconomiques » de la MRC d'Antoine-Labelle, qu'un tiers (1/3) de la population a 65 ans ou plus (alors que ce seuil dépasse à peine le 20 % pour l'ensemble du Québec), projette une augmentation de plus de vingt pour cent (20 %) du nombre d'ainés d'ici 5 ans, a la proportion la plus élevée de personnes vivant sous la mesure de faible revenu des MRC de la région (soit 17,4 % comparativement à la moyenne de 9,9 %) et reconnaît que le territoire concerné est « vaste »;

CONSIDÉRANT QU'il est généralement reconnu que les personnes âgées et celles à faible revenu sont vulnérables et qu'ils nécessitent souvent plus de soin de santé, tout en disposant de moins de moyens pour les obtenir, que la population générale;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités du secteur de la Rouge ne dispose d'aucun service de transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE la population desservie par l'hôpital de Rivière-Rouge fait plus que doubler en période estivale, notamment en considérant les villégiateurs, mais qu'elle dépasse aussi largement le nombre de résidents permanents en tout temps, plus particulièrement depuis le début de la pandémie relative à la Covid-19 et ses conséquences indirectes, telles que la migration de la population vers le nord pour quitter les grands centres, d'où l'augmentation importante du nombre de nouvelles constructions dans le secteur, la popularisation du télétravail, etc.;

CONSIDÉRANT QU'au contraire, les soins et services dispensés à l'hôpital de Rivière-Rouge doivent être augmentés, notamment dans les sphères suivantes : inhalothérapie, radiologie, soins intensifs, psychiatrie, physiothérapie, ergothérapie, soins et suivis en cliniques externes, et surtout pas réduits;

CONSIDÉRANT QUE le CISSSL justifie son Projet Clinique par la pénurie de main-d'œuvre, alors que l'ensemble des établissements de santé vivent les mêmes problématiques;

CONSIDÉRANT QUE diverses solutions doivent être apportées pour contrer ce fléau, dont plusieurs, si ce n'est l'ensemble, demandent la participation active du gouvernement provincial, que ce soit pour contrer la pénurie de logements, ou encore celle des places disponibles en service de garde, offrir une prime à tous les travailleurs pour « région éloignée » et non seulement aux médecins, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge a, à plusieurs reprises, manifesté son aspiration à mettre sur pieds un « comité santé » afin de trouver des solutions réalistes et concrètes aux différents enjeux réels soulevés, et ce, en collaboration avec toutes les municipalités et MRC du secteur de la Rouge qui désirent s'impliquer, les représentants du CISSSL et ceux du gouvernement, afin que tous travaillent en collégialité, dans le meilleur intérêt des Québécois et Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge souligne néanmoins les efforts du CISSSL pour combler la pénurie de main-d'œuvre, mais ajoute que les villes et municipalités peuvent participer activement à la recherche d'autres solutions;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un hôpital dans le secteur de la Rouge est un facteur indéniablement pris en considération lorsque des gens et des entreprises, privées ou semi-privées, telles des résidences pour personnes âgées, décident de s'installer dans la Vallée de la Rouge et que diminuer la disponibilité de ce service a des répercussions économiques importantes pour le développement de la région;

CONSIDÉRANT l'orientation du gouvernement provincial visant à densifier les noyaux urbains, alors qu'une telle densification ne peut être réalisable en retirant les services offerts aux citoyens.nes, telle la présence d'un hôpital 24 heures, qui constitue un élément fort attractif;

CONSIDÉRANT les demandes et doléances de certains médecins pratiquants à l'hôpital de Rivière-Rouge, présentées dans leur correspondance du 8 septembre 2022, afin d'améliorer les soins offerts aux patients et leur pratique au quotidien;

CONSIDÉRANT QUE, pour les raisons qui précèdent, la Ville de Rivière-Rouge est fermement en défaveur de la réduction des services à l'hôpital de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h et de toute autre réduction, quelle qu'elle soit;

CONSIDÉRANT QUE, dans l'éventualité où le gouvernement fait fi des présentes revendications, un questionnement surgira assurément sur la participation financière annuelle à la *Fondation de l'hôpital de Rivière-Rouge CHDL-CRHV* par les villes et municipalités du secteur de la Rouge, telle participation visant notamment à acquérir, remplacer ou améliorer des équipements spécialisés, dans la mesure où l'implication pécuniaire des participantes ne saurait demeurer la même alors que les services offerts diminuent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'appuyer la Ville de Rivière-Rouge dans ses demandes concernant le dossier de réduction potentielle des services à l'Hôpital de Rivière-Rouge, soit :

- **DE** demander l'engagement ferme, officiel et à long terme du gouvernement du Québec d'aucunement réduire les services dispensés à l'hôpital de Rivière-Rouge, et plus spécifiquement pas entre 20 h et 8 h, et de rejeter le Projet Clinique « 12 heures », ou tout projet similaire, présenté par le Centre de services et de services sociaux des Laurentides (CISSSL).
- **QUE** le gouvernement du Québec et le CISSSL participent activement à la formation d'un « comité santé » avec la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités et MRC du secteur de la Rouge et qu'ils y nomment des représentants compétents, afin de trouver des solutions réalistes et concrètes aux différents enjeux réels soulevés.

DE transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, l'honorable François Legault, au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, à la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, à la députée de la circonscription de Labelle, Mme Chantal Jeannotte, à la présidente-directrice générale du CISSSL, Mme Rosemonde Landry.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.6 DON À LA FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES ET DES PAYS-D'EN-HAUT ET PARTICIPATION À LA 10^E ÉDITION DU SOUPER DE LA FONDATION

23-08-176

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a reçu une invitation pour participer à la 10^e édition du souper de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut qui se déroulera le 11 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a également reçu une demande de don de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut

CONSIDÉRANT QUE la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut a pour mission d'améliorer et de soutenir la santé et le bien-être de la population par l'acquisition et la modernisation d'équipements médicaux dans les établissements de santé des MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut ainsi que les municipalités de Saint-Donat et Notre-Dame-de-la-Merci;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité:

- **D'autoriser** l'inscription de Monsieur le maire, Steven Larose pour le souper de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut pour un montant de 300\$;
- **D'octroyer** un don de 0.50\$ par citoyen, soit pour un montant de 321\$
- **D'autoriser** le paiement au montant de 621.00\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.7 DEMANDE DE FERMETURE D'UN CHEMIN MULTIUSAGE

23-08-177

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a participé à un comité ciblé du ministère des Ressources Naturelles et des Forêt le 27 juillet 2023 pour les chantiers Brochet et Bourdeau ;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un nouveau chemin est prévu pour le chantier Bourdeau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC, conjointement avec l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon, a débuté en 2022 une étude afin de connaître l'état de la dégradation des chemins forestiers dans le temps et les impacts ce ceux-ci sur les cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette étude sont préoccupants, notamment à l'effet que plusieurs chemins forestiers ne sont plus accessibles après seulement quelques années et qu'il faut constater que la sédimentation dans certains cours d'eau et milieux humides est omniprésente;

CONSIDÉRANT QUE la MRC veut mettre de l'avant, sur une période de deux ans, un projet de suivi et d'analyse de l'impact de l'aménagement des chemins forestiers et des sentiers de débardages sur les cours d'eau, conjointement avec la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a demandé au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF, anciennement MFFP), en vertu de la résolution no. 2022.11.8855, que la MRC puisse participer conjointement avec le ministère au processus de suivi des chemins et des cours d'eau dans le cadre des chantiers forestiers en terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE la confiance de la population envers les interventions forestières est fortement affectée, notamment lorsqu'il est constaté des impacts négatifs de certains chantiers sur l'état du milieu hydrique et des chemins forestiers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm a déposé un mémoire au MRNF au printemps 2023 énumérant les problématiques de sécurité publique, de nuisance, de protection de l'environnement et de protection de la faune;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité:

- **DE** demander au MRNF la fermeture de tous nouveaux chemins construits lors du chantier Bourdeau;
- **D'autoriser** Monsieur Michael Doyle, directeur général / greffier-trésorier à représenter la Municipalité et à signer tout document afférent à ladite demande.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT S/O

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DUNCAN DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE 2023

23-08-178

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale–Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale un montant de 38 733 \$ a été octroyé à la municipalité de Montcalm, ledit montant incluant des travaux à être effectués sur le chemin Duncan ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre dudit Programme, l'aide financière est octroyée pour effectuer des travaux de creusage de fossés, ajout de ponceaux et rechargement sur le chemin Duncan et le chemin Larose;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour les travaux de creusage de fossés, ajout de ponceaux et de rechargement sur le chemin Duncan à Gilbert P. Miller & fils Ltée, au montant approximatif de 28 100 \$ taxes en sus et un montant approximatif de 9000 \$ taxes en sus pour du rechargement sur le chemin Larose dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

S/O

11. SÉCURITÉ CIVILE

S/O

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions est offerte aux citoyens présents

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 14 août 2023.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et greffier-trésorier

23-08-179